

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Conformément au code général des collectivités territoriales (article D2224-I et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** »

Le contenu de ce rapport est fixé par décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

SOMMAIRE

I.	COMPETENCE ET ORGANISATION DU SERVICE	2
1.	La compétence déchets	2
2.	Organisation du service	2
II.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
1.	Territoire desservi	3
a.	<i>Carte du territoire de la CC4R</i>	3
b.	<i>Nombre d'habitants desservis en porte à porte</i>	5
2.	Fréquence de collecte	5
3.	Les déchetteries	5
a.	<i>Nombre et localisation des déchetteries</i>	5
b.	<i>Horaires des déchetteries</i>	6
c.	<i>Type de déchets acceptés</i>	6
4.	Collecte des matériaux recyclables	7
5.	Collecte des déchets à risques infectieux	7
6.	Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	8
7.	Collecte textile, chaussures et linge de maison	8
8.	Composteurs	9
9.	Récapitulatif des tonnages enlevés	9
a.	<i>Tonnages d'OM</i>	9
b.	<i>Tonnages de collecte sélective (TRI)</i>	10
c.	<i>Tonnages verre</i>	11
d.	<i>Tonnages déchetteries</i>	12
10.	Evolution des taux de refus de tri	17
11.	Évolution prévisible de l'organisation de la collecte	18
12.	Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement	18
III.	LES INDICATEURS FINANCIERS	18
1.	Modalité d'exploitation des services de collecte et d'élimination des OM	18
2.	Montant annuel global des dépenses	19
3.	Montant de la redevance ordures ménagères 2020	20
4.	Répartition des dépenses et des recettes par habitant	21
IV.	ANNEXES	22

I. COMPETENCE ET ORGANISATION DU SERVICE

1. Compétence déchets

En janvier 2003, la CC4R a pris la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

- déléguée aux SICTOM jusqu'au 1^{er} mai 2006,
- exercée depuis avec une collecte assurée par un prestataire de service via un marché de prestation de service,
- un traitement du tri et de l'élimination des déchets déléguée au SYTEVOM (Syndicat mixte pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères),
- une gestion des déchetteries déléguée également au SYTEVOM.

En Janvier 2005, le TRI en porte à porte a été mis en place sur la totalité du territoire.

Depuis le 1^{ER} janvier 2009, la CC4R a mis en place la redevance incitative sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2017, la compétence est devenue obligatoire et a été renommée « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

2. Organisation du service

Comme tous les autres services de la Communauté de Communes, le service environnement est sous la responsabilité du Président. Pour l'accompagner dans ses décisions, un vice-président et une commission composée de conseillers communautaires et de conseillers municipaux sont chargés de suivre l'activité du service, d'émettre des avis sur les décisions à prendre et de faire toute proposition utile en vue des délibérations du Conseil Communautaire.

Le service est constitué d'un agent administratif chargé de la gestion administrative, de la facturation, de l'accueil et de l'information des usagers, du suivi des prestataires...

La collecte est assurée par un prestataire de service via un marché de prestation de service.

L'agent travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des Mairies du territoire pour veiller à l'actualisation des fichiers des redevables et assurer un service de qualité aux usagers.

- Existence d'une CCSP (1) ☐ Oui ☒ Non

(1) CCSPL : les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaire.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi

a. Carte du territoire de la CC4R

La CC4R s'étend sur une superficie de 564 km².

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri est assuré sur les 41 communes qui la composent.



Les communes sont les suivantes :

Nom de la commune	Population totale
Achey	72
Argillières	72
Autet	278
Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	937
Brotte-lès-Ray	72
Champlitte	1 648
Courtesoult-et-Gatey	59
Dampierre-sur-Salon	1 267

Delain	20
Denèvre	15
Fédry	100
Ferrières-lès-Ray	37
Fleurey-lès-Lavoncourt	105
Fouvent-Saint-Andoche	206
Framont	183
Francourt	102
Grandecourt	48
Larret	61
Lavoncourt	330
Membrey	242
Mercey-sur-Saône	135
Mont-Saint-Léger	49
Montot	137
Montureux-et-Prantigny	197
Percey-le-Grand	72
Pierrecourt	112
Ray-sur-Saône	219
Recologne	37
Renaucourt	115
Roche-et-Raucourt	158
Savoyeux	203
Seveux-Motey	486
Theuley	104
Tincey-et-Pontrebeau	83
Vaite	238
Vanne	125
Vauconcourt-Nervezain	220
Vellexon-Queutrey-et-Vaudey	472
Vereux	233
Villers-Vaudey	59
Volon	54
TOTAL	9682

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025



ID : 070-247000623-20250930-DCC2025_82-DE

b. Nombre d'habitants desservis en porte à porte

La population collectée sur le territoire de la CC4R est de 9 682 habitants (Population INSEE 2024 – année de référence 2020) soit 5 592 foyers qui bénéficient de la collecte en porte à porte.

La collecte est exécutée par la Société C2T Déchets sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route applicables aux camions automobiles.

2. Fréquence de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est, depuis 2009, d'une fois tous les quinze jours.

Chaque redevable est destinataire individuellement de l'information du rythme de la collecte des ordures ménagères à travers un calendrier de collecte transmis à toutes les Mairies pour affichage et distribution à tous les habitants (voir annexe 1).

Cette information est également disponible sur le site internet www.cc4r.eu.

Les gros producteurs (professionnels) ont la possibilité d'opter pour une collecte hebdomadaire des déchets fermentescibles, voire 2 collectes hebdomadaires tout au long de l'année.

En 2024, 25 professionnels ont bénéficié de ce dispositif dans les domaines d'activités suivants : commerces (boulangerie, supermarché, boucherie traiteur, pharmacie), restaurants, établissements d'hébergement, collèges, usine, vétérinaire, salles des fêtes...

3. Les déchetteries

a. Nombre et localisation des déchetteries

Elles sont au nombre de 2 et sont gérées par le SYTEVOM :

- 1 située à Dampierre-Sur-Salon,
- 1 située à Champlitte.

Certains habitants du secteur ont plus de facilité pour se rendre à la déchetterie de Fresnoy-Saint-Mamès ou d'Arc Les Gray.

b. Horaires des déchetteries

DECHETTERIES				
HORAIRE D'OUVERTURE 2024				
DAMPIERRE - 03.84.67.25.52			CHAMPLITTE - 03.84.67.82.35	
	Eté Du 01/03 au 31/10	Hiver Du 01/11 AU 29/02	Eté Du 01/03 au 31/10	Hiver Du 01/03 au 29/02
LUNDI	FERMÉ		FERMÉ	
MARDI	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 30	FERMÉ	
MERCREDI	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 30	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30
JEUDI	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	FERMÉ	FERMÉ	
VENDREDI	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 30	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30
SAMEDI	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	09 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 30	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 16 h 30

c. Type de déchets acceptés

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Gravats,
- Papiers,
- Cartons,
- Bois
- DMS : déchets ménagers spéciaux (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, vernis, colle, phytosanitaires, piles, ...)
- Tout venant (matelas, bâches plastiques, plastiques divers, et autres déchets non recyclables),
- Polystyrène,
- Verre,
- Huile minérale,
- Huile végétale,
- Vêtements, chaussures, couvertures,
- Radiographies,
- Vaisselle et autre matériel réutilisable,
- Pneus,
- DEEE : déchets électriques et électroniques,
- Livres,
- Cartouches d'impression,
- Bouchons en liège, en plastique, en métal,
- Appareils électriques et électroniques (téléviseurs... ; en cas de non reprise (obligatoire) par le vendeur,
- Téléphones portables.

4. Collecte des matériaux recyclables

Le tri des matériaux recyclables en porte à porte est effectif sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2005.

Des bacs jaunes individuels ont été mis gracieusement à la disposition de chaque foyer.

La collecte des matériaux recyclables est effectuée une semaine sur deux.

Depuis juin 2016, le territoire de la CC4R est passé en extension de consignes de tri, ce qui signifie que les usagers trient davantage. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais aller dans le bac de tri.

Les volumes de déchets recyclables ayant augmenté, la CC4R échange gratuitement les bacs de tri sélectif devenus trop petits contre des bacs au volume plus important.

Pour la collecte du verre, des Points d'Apports Volontaires sont répartis dans les communes, en fonction du nombre d'habitants.

5. Collecte des déchets à risques infectieux

Depuis avril 2015, l'éco-organisme DASTRI, financé en totalité par les industriels de santé, met à disposition des patients une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets de soins piquants, coupants, tranchants, qu'ils produisent au domicile et qui représentent un risque pour la collectivité.

Toutes les pharmacies du territoire de la CC4R s'étant portées candidates, les patients peuvent donc :

- Retirer les contenants spécifiques appelés « boîtes à aiguilles » (BAA) mises gracieusement à leur disposition,
- Déposer leurs BAA pleines dans ces mêmes pharmacies qui sont-elles-mêmes collectées par l'organisme DASTRI.

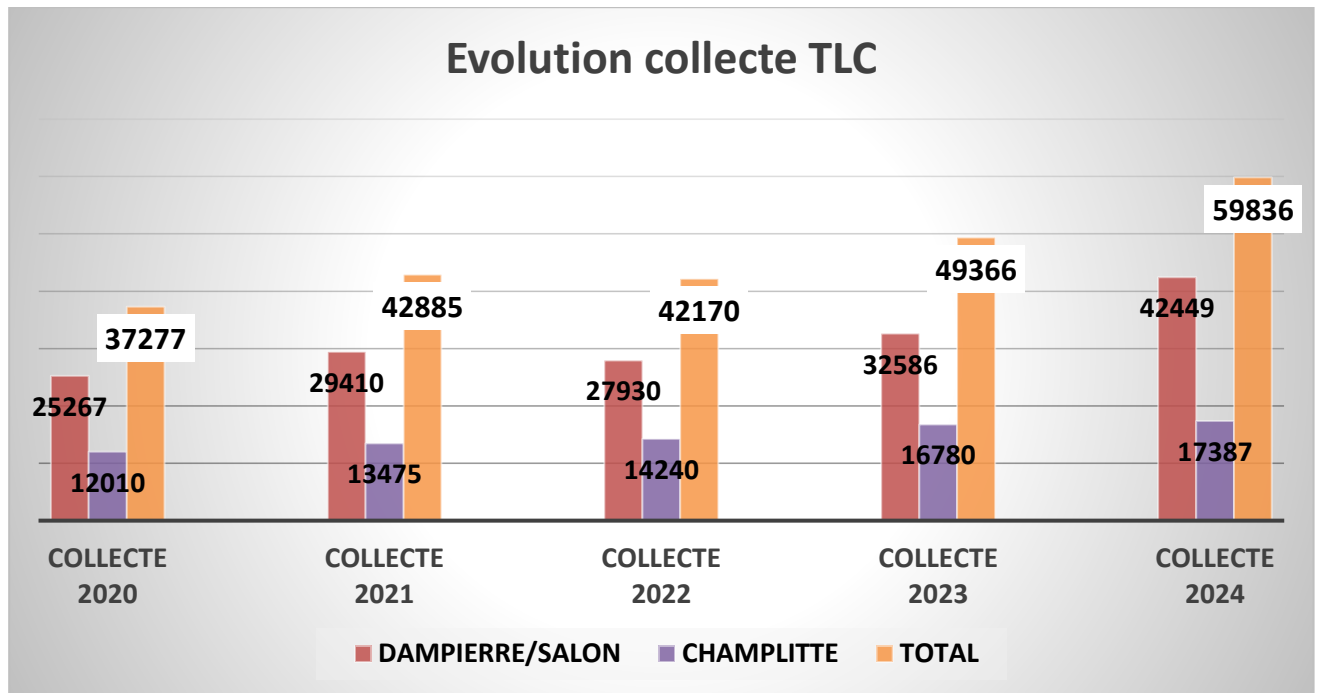
6. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux assimilés aux OM sont collectés en même temps que la collecte des OM des particuliers (sous réserve du respect des dispositions du décret n° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages).

Les déchetteries présentes sur le territoire permettent de déposer tous les déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids et/ou de leur taille.

Leur accès est gratuit pour les particuliers mais payante pour les professionnels qui devront s'acquitter d'une redevance proportionnelle au volume déposé. Les flux concernés par le paiement sont les encombrants, les gravats, le plâtre, les déchets verts, le bois et les déchets toxiques.

7. Collecte textile, chaussures et linge de maison



En 2024, sur le territoire de la CC4R, le Relais Est dispose de :

- 2 Points d'Apport Volontaire (PAV),
- 9 bornes de collecte.

Les volumes collecte de 2024 sont en hausse de 4 % par rapport à 2023 et représentent, à raison de 9682 habitants en 2024, environ 6 kg/habitant.

8. Composteurs

La campagne de compostage, initiée en 2008 par le SYTEVOM, se poursuit. Des composteurs bois ou plastiques sont à disposition des usagers moyennant les coûts suivants grâce à la prise en charge par le SYTEVOM d'une partie du prix de revente des composteurs :



	Bois	Plastique
Composteur 400 LITRES	31,00 €	37,00 €
Composteur 600 LITRES	38,00 €	56,00 €
Bioseau + guide/autocollant	4,50 €	

En



2024, 63 composteurs ont été délivrés

9. Récapitulatif des tonnages enlevés

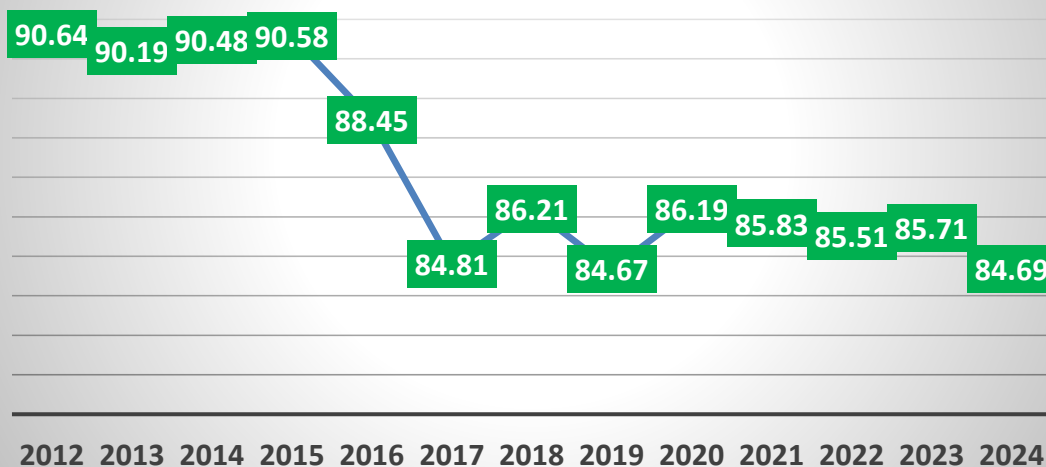
a. Tonnages d'OM

TONNAGES D'OM		
MOIS	2024	2023
JANVIER	65,62	76,92
FEVRIER	59,64	59,52
MARS	61,38	60,88
AVRIL	74,06	61,36
MAI	80,34	81,54
JUIN	66,60	78,54
JUILLET	70,82	68,24
AOUT	69,76	69,16
SEPTEMBRE	71,34	66,00
OCTOBRE	76,22	70,84
NOVEMBRE	63,72	69,9
DECEMBRE	60,46	68,9
TOTAL	819,96	831,80



Soit en moyenne **85 kg/habitant en 2024.**

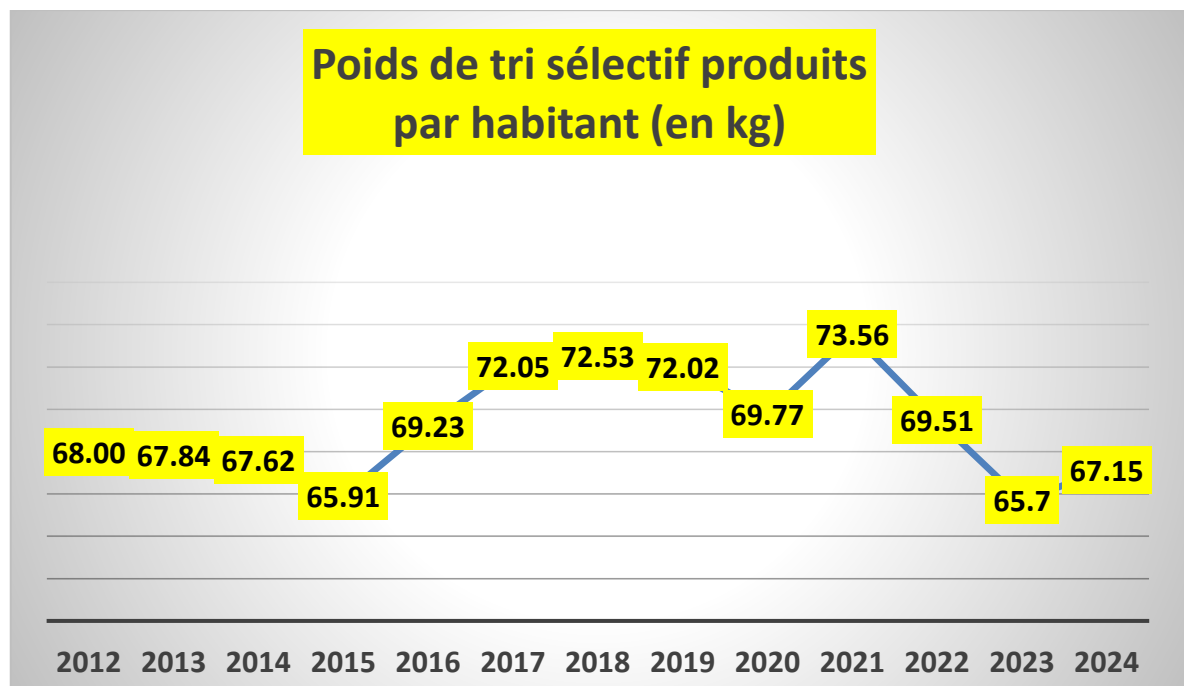
**Poids d'ordures ménagères produits
par habitant (en kg)**



c. Tonnages de collecte sélective

TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE		
MOIS	2024	2023
JANVIER	64,36	57,12
FEVRIER	51,00	47,70
MARS	51,88	61,82
AVRIL	48,36	48,45
MAI	48,78	49,28
JUIN	49,50	50,18
JUILLET	68,12	57,5
AOUT	62,50	65,92
SEPTEMBRE	51,02	55,2
OCTOBRE	49,82	48,00
NOVEMBRE	47,74	49,86
DECEMBRE	57,08	46,56
TOTAL	650,16	675.24

↪ Soit en moyenne **67 kg/habitant en 2024**

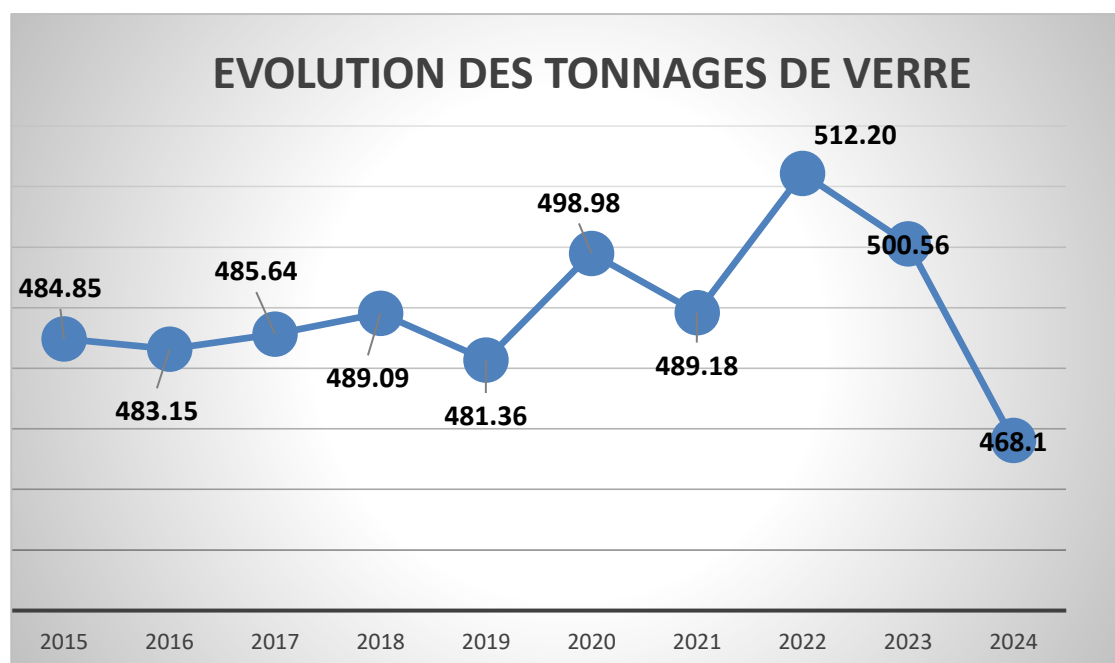


d. Tonnages Verre

TONNAGES DE VERRE		
MOIS	2024	2023
JANVIER	33,12	54,34
FEVRIER	46,76	16,54
MARS	34,88	47,80
AVRIL	37,04	36,94
MAI	42,36	42,94
JUIN	29,34	36,30
JUILLET	54,30	36,98
AOUT	42,38	68,94
SEPTEMBRE	49,08	34,68
OCTOBRE	34,04	39,20
NOVEMBRE	46,46	38,64
DECEMBRE	18,34	47,26
TOTAL	468,10	500,56



Soit en moyenne **48 kg/an en 2024**



Déchetterie Champlitte : 691, 32 Tonnes

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

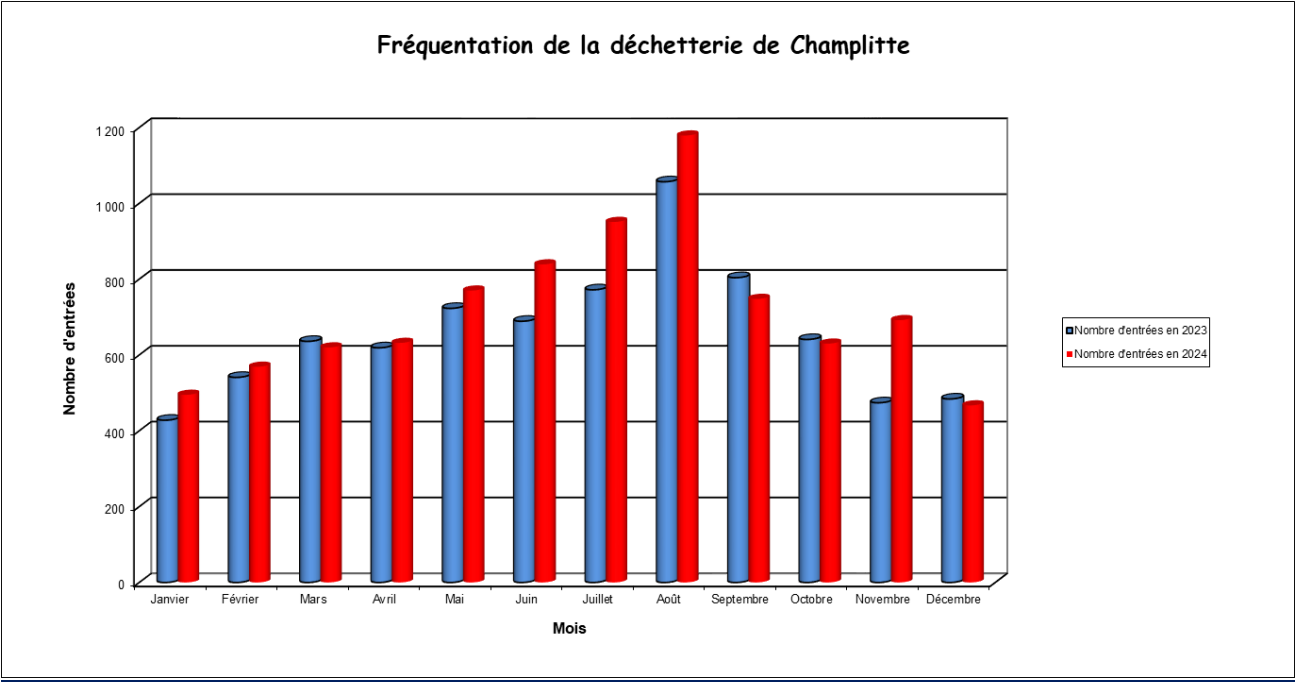
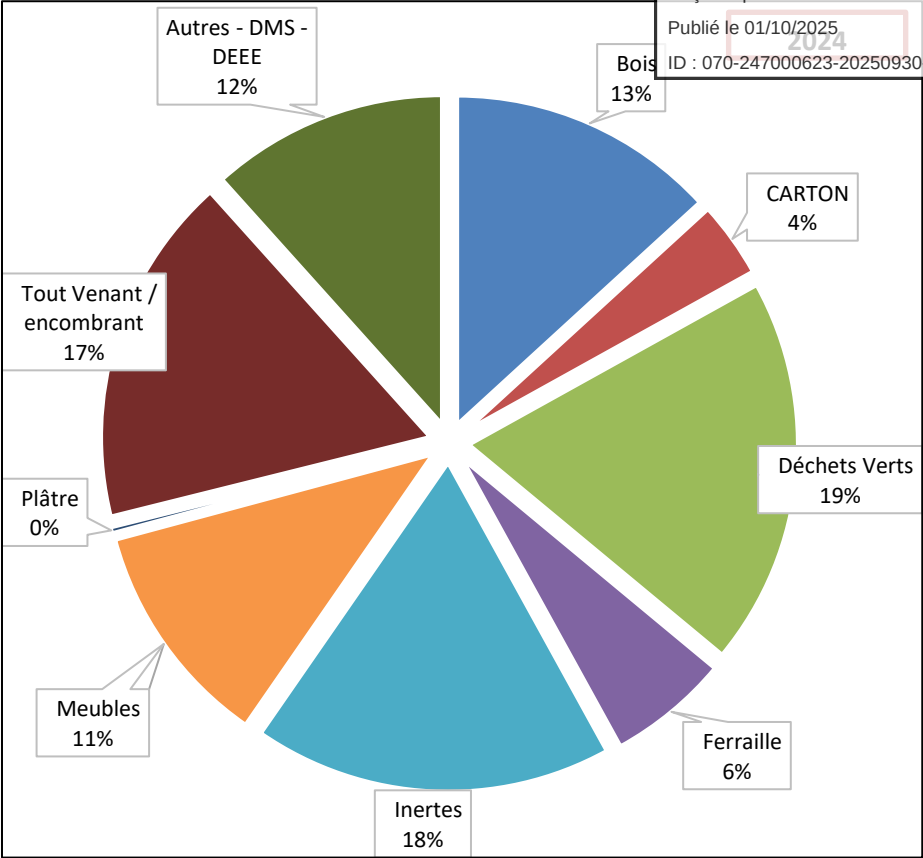
Publié le 01/10/2025



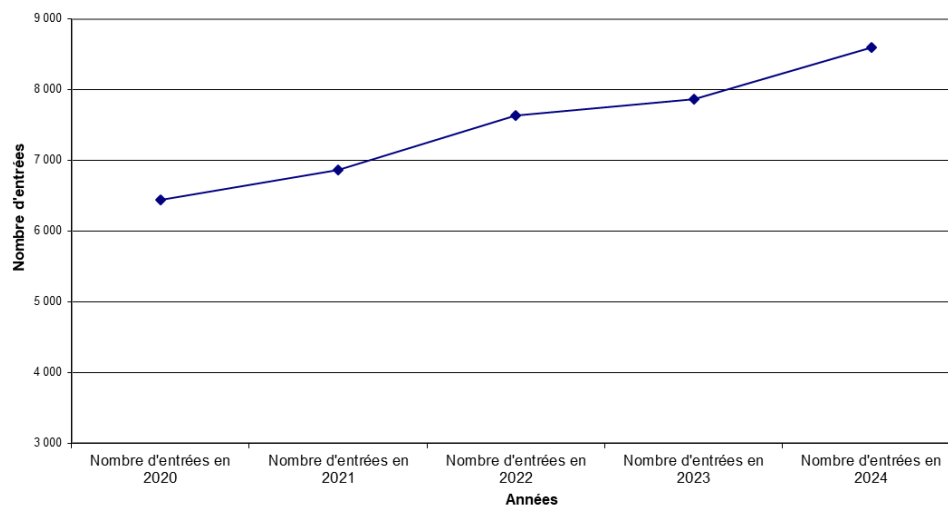
ID : 070-247000623-20250930-DCC2025_82-DE

a. Tonnages Déchetteries

Tonnage		Années	
Catégorie	Matière	2023	2024
Bennes	Carton	11,68	25,84
	Bois	67,55	91,27
	Déchets Verts	113,34	131,92
	Ferraille	45,45	41,25
	Inertes	120,00	122,00
	Meubles	90,06	77,28
	Tout Venant / encombrant	135,32	119,16
	Plâtre	0,00	2,05
Total Bennes		583,40	610,77
DMS	Acides	0,02	0,02
	Batteries	0,96	0,97
	Peinture	4,67	1,77
	Phytosanitaires	0,25	0,48
	Piles	0,50	0,45
	Solvant	0,19	0,16
	Néons et ampoules	0,27	0,23
	Filtres usagés	0,28	0,22
	Aérosols	0,32	0,33
	Bases	0,03	0,02
	Combustibles	0,04	0,02
	Produits non identifiés Solides	1,42	1,50
	Bidons vides de combustibles de chauffage	0,09	0,11
	Pateux et Solides inflammables	0,00	1,75
Total DMS		9,04	8,01
Autres	Bouchons en liège	0,00	0,02
	Cartouches	0,03	0,01
	Pneus VL	6,74	6,31
	Livres	2,10	2,85
	Films radiographiques	0,07	0,00
	Polystyrène	0,67	0,72
	Huisseries	0,00	2,69
	Textiles	16,78	17,39
	Plastique souple	3,41	3,97
Total Autres		29,79	33,95
Huiles	huile de friture	0,44	0,33
	huile de vidange	2,25	1,89
Total Huiles		2,69	2,22
DEEE	DEEE ECRAN	2,63	2,84
	DEEE GEM FROID	7,22	6,14
	DEEE PAM	15,76	15,08
	DEEE GEM HORS FROID	13,91	12,32
Total DEEE		39,52	36,37
Total général		664,45	691,32



Evolution de la fréquentation

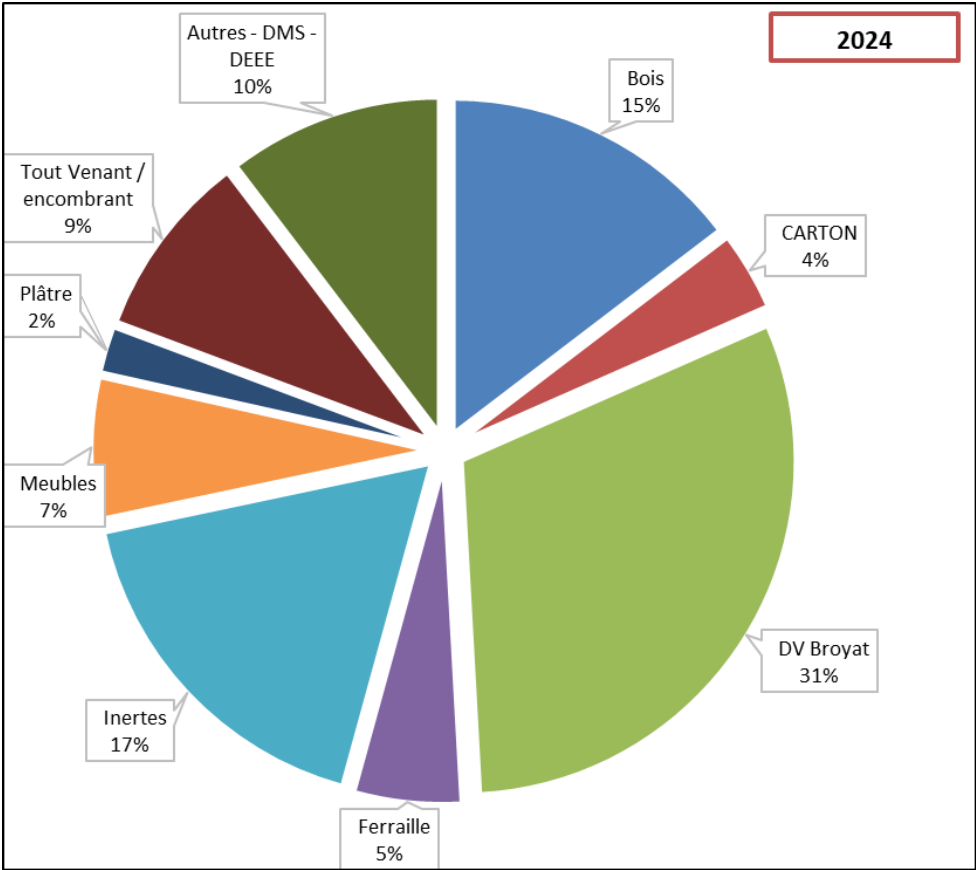


Déchetterie Dampierre sur Salon

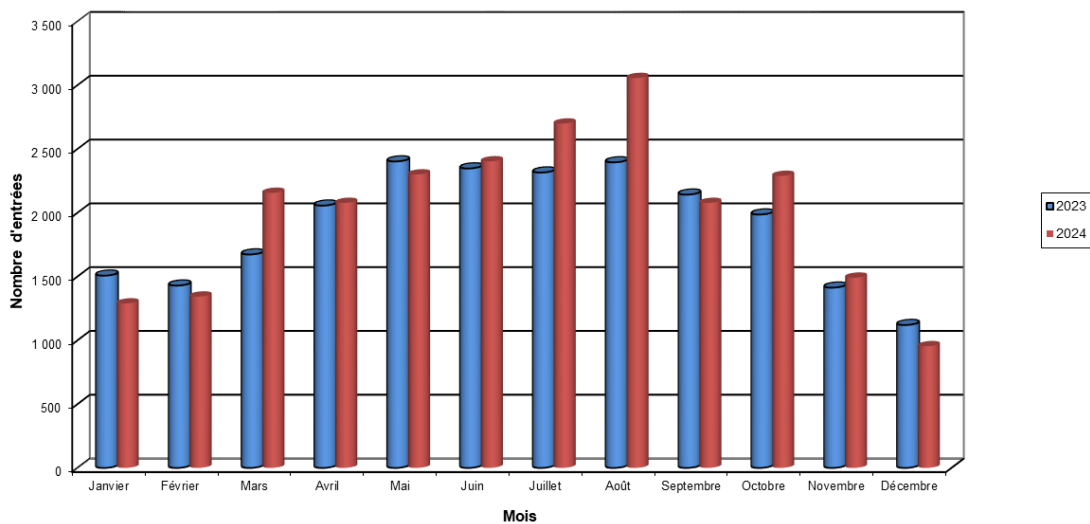
REPARTITION DES TONNAGES DES DIFFERENTS MATERIAUX

Tonnage		Années	
Catégorie	Matière	2023	2024
Bennes	Carton	70,64	72,58
	Bois	227,65	281,63
	Ferraille	93,95	99,12
	Inertes	253,00	335,25
	DV Broyat	410,38	591,34
	Meubles	148,98	131,10
	Tout Venant / encombrant	276,24	172,01
	Plâtre	36,70	42,44
Total Bennes		1 517,54	1 725,47
DMS	Acides	0,03	0,04
	Batteries	0,84	3,09
	Peinture	6,88	5,44
	Phytosanitaires	0,31	1,06
	Piles	0,79	0,89
	Solvant	0,18	0,21
	Néons et ampoules	0,35	0,55
	Filtres usagés	0,37	0,56
	Aérosols	0,93	1,06
	Bouteilles de Gaz	0,00	0,00
	Bases	0,02	0,03
	Combustibles	0,02	0,05
	Produits non identifiés Solides	4,81	5,51
	Bidons vides de combustibles de chauffage	0,13	0,29
	Pateux et Solides inflammables	0,00	4,25
Total DMS		15,66	23,02

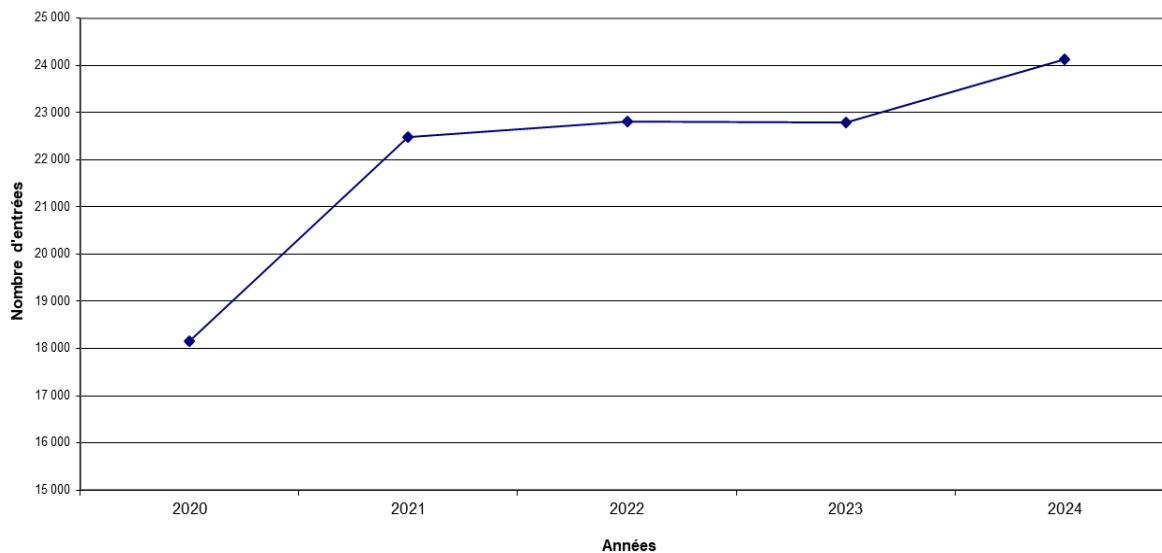
Autres	Bouchons en liège	0,00	0,03
	Cartouches	0,06	0,10
	Pneus VL	16,01	14,31
	Livres	4,20	4,00
	Films radiographiques	0,04	0,03
	Polystyrène	2,41	2,24
	Huisseries	0,00	5,83
	Textiles	32,59	42,45
	Plastique souple	6,86	8,76
Total Autres		62,16	77,73
Huiles	huile de friture	0,85	1,18
	huile de vidange	5,94	4,32
Total Huiles		6,79	5,50
DEEE	DEEE ECRAN	5,43	5,64
	DEEE GEM FROID	14,71	16,66
	DEEE PAM	28,35	43,10
	DEEE GEM HORS FROID	26,07	27,70
Total DEEE		74,55	93,10
Ressourcerie	Ressourcerie	2,84	0,00
Total Ressourcerie		2,84	0,00
Total général		1 679,53	1 924,82



Fréquentation de la déchetterie de Dampierre sur Salon

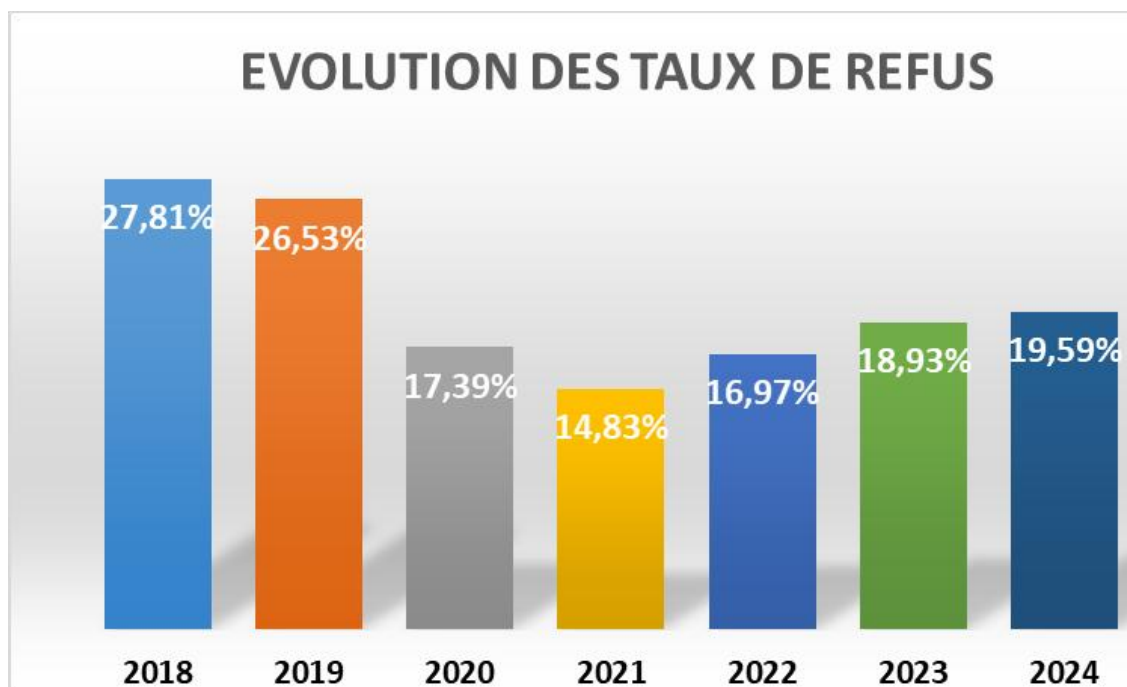


Evolution de la fréquentation



10. Evolution des taux de refus de tri

TAUX DE REFUS						
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17,41%	26,42%	20,76%	17,61%	19,49%	21,63%	13,55%
30,29%	26,52%	24,67%	21,69%	5,62%	15,06%	12,42%
28,05%	41,72%	21,05%	19,84%	19,10%	21,72%	15,10%
23,04%	32,51%	24,72%	16,41%	15,88%	7,87%	14,75%
23,97%	22,98%	13,59%	13,16%	23,23%	19,57%	11,22%
16,46%	24,22%	7,85%	11,13%	10,65%	23,35%	19,44%
42,94%	18,53%	20,55%	13,45%	15,89%	20,24%	37,29%
33,89%	33,32%	12,47%	20,55%	25,09%	21,05%	33,42%
26,81%	15,48%	22,80%	7,63%	17,74%	19,91%	19,09%
28,90%	19,91%	6,44%	16,07%			
21,30%	31,98%	19,37%	5,63%			
18,37%	24,71%	14,39%				
46,22%						
27,81%	26,53%	17,39%	14,83%	16,97%	18,93%	19,59%



11. Évolution de l'organisation de la collecte

La redevance incitative a été mise en place au 1^{er} janvier 2009 sur la totalité du territoire communautaire dans le but d'inciter les habitants au tri et au compostage mais aussi de maîtriser les coûts.

Ce système consiste à facturer les ordures ménagères résiduelles en fonction de leur poids :

- Une part fixe est attribuée à chaque foyer pour assurer le règlement de charges fixes (collecte, traitement, cotisation au Sytevom, charges de personnel, ...)
- Une part variable est indexée sur le nombre de kilos produits annuellement.
- Une part variable est fonction du nombre de levées de bac annuellement.
- Un forfait minimum de pesées et de levées est automatiquement facturé pour les usagers en résidence principale qui ne produisent pas d'OM.

Le marché de collecte, assuré par la Société C2T Déchets, organise la collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines, alternativement avec le tri.

Quant aux professionnels qui le souhaitent, ils peuvent bénéficier d'un maintien de la collecte des ordures ménagères une à deux fois par semaine, moyennant majoration de 20 à 30 % de la part fixe.

12. Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

Le syndicat responsable du traitement des déchets ménagers est le S.Y.T.E.V.O.M (syndicat départemental de traitement, d'élimination et de valorisation des OM). Il est basé à Noidans-le-Ferroux au CVD (Centre de Valorisation des Déchets). Le centre est à la fois composé d'une UIOM (Usine d'Incinération des OM) et d'un centre de tri.

Un camion de collecte parcourt l'ensemble du territoire communautaire.

Tout ce qui est collecté est traité (bacs verts) ou trié (bacs jaunes) au CVD de Noidans-le-Ferroux.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalité d'exploitation des services de collecte et d'élimination des OM

Les services de collecte des OM d'évacuation et de déchargement des déchets sur le site de Noidans le Ferroux et sur le quai de transfert d'Arc Les Gray ont été confiés à la société C2T Déchets dans le cadre d'un appel d'offres public par la CC4R, pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois par ordre de service.

Le contrat a démarré au 1^{er} janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2027, avec possibilité de renouvellement jusqu'au 31/12/2029.

3. Tarif de la redevance ordures ménagères 2024

TARIFS OM 2024			
PARTS FIXES			TARIFS 2024
• Particuliers en résidence principale			
Foyer de	. 1 personne		46,66 €/an
	. 2 personnes		93,32 €/an
	. 3 personnes		139,98 €/an
	. 4 personnes		162,86 €/an
	. 5 personnes et plus		185,88 €/an
• Particuliers en résidence secondaire			116,42 €/an
• Gîte			58,22 €/an
• Chambre d'hôtes			
nombre de chambres	. 1 chambre		16,20 €/an
	. 2 chambres et plus		11,64/chambre/an
• Etablissements d'hébergements			46,66 €/lit/an
• Collège			0,45 €/élève/an
• Mairie			
nombre d'habitants	jusqu'à 42 habitants		16,20 €/an
	43 habitants et plus		0,38 €/habitant/an
• Professionnels, pôles touristiques, en fonction du litrage du bac			
140 l			104 €/an
240 l			178 €/an
340 l			252 €/an
360 l			267 €/an
660 l			490 €/an
• Professionnels, sans bacs OM mais avec bac de tri			52 €/an
• Salle des fêtes selon le litrage du bac			
capacité d'accueil	. inférieure à 50 personnes		0 €/litre/an
	. comprise entre 51 et 150 personnes		0,38 €/litre/an
	. supérieure à 151 personnes		0,76 €/litre/an
PARTS VARIABLES			2024
• Levée du bac d'ordures ménagères			1,20 €/levée
• Pesée du bac d'ordures ménagères			0,25 €/kg
FORFAIT MINIMUM DE LEVEES ET PESEES POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES			2024
• Minimum de 2 levées/semestre + minimum de kilos/semestre fonction composition du foyer			TOTAL FORFAIT
Foyer de	. 1 personne	2 levées + 10.00 kg/semestre	4,90 €/semestre
	. 2 personnes	2 levées + 12.50 kg/semestre	5,52 €/semestre
	. 3 personnes	2 levées + 15.00 kg/semestre	6,15 €/semestre
	. 4 personnes	2 levées + 17.50 kg/semestre	6,77 €/semestre
	. 5 personnes et plus	2 levées + 20.00 kg/semestre	7,40 €/semestre
PRÊT DE BACS AUX ASSOCIATIONS			2024
Facturation annuelle des pesées et levées avec un minimum de facturation de 15 €/an			

En 2023, le calendrier prévisionnel de facturation est :

- **En MARS** : la moitié de la part fixe 2023 et les parts variables du 2^e semestre 2022 (Tarif 2022 : 1,20€ la levée et 0.25 €/kg d'ordures ménagères)
- **En SEPTEMBRE** : la moitié de la part fixe 2023 et les parts variables du 1^{er} semestre 2023 (Tarif 2023 : 1,20 € la levée et 0.25 €/kg d'ordures ménagères)

Pour les professionnels choisissant :

- une collecte **hebdomadaire** : la part fixe sera majorée de **20 %**
- une collecte **2 fois par semaine** : la part fixe sera majorée de **30 %**

4. Répartition des dépenses et des recettes par habitant

en €		Répartition totale	Répartition par habitant (9 682 h en 2024)
		2024	2024
D E P E N S E S	collecte	392 837,16 €	40,57 €
	traitement	123 613,25 €	12,77 €
	cotisation SYTEVOM	340 806,40 €	35,20 €
	autres dépenses de fonctionnement et d'investissement	101 477,58 €	10,48 €
Coût total du service		958 734,39 €	99,02 €
R E C E T T E S	Redevance OM	912 467,51 €	94,24 €
	Autres recettes	55 674,05 €	5,75 €
Reste à charge des redevables		856 793,46 €	88,49 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025



ID : 070-247000623-20250930-DCC2025_82-DE

IV. ANNEXES



CALENDRIER DE COLLECTE 2024

Janvier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



Jours de collecte

- LUNDI** : Autet, Dampière-sur-Salon, Montureux, Vereux.
- MARDI** : Champillette, Champillette-la-Ville, Frettes, Leffond, le Prieul, Margilly, Montarlot-les-Champillette, Neuville-les-Champillette, Prantigny, Percey-le-Grand, Raucourt, Saint-Andoche, Trécourt.
- MERCREDI** : Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejeux-et-Quitteur, Ferrières-les-Ray, Mercey-sur-Saône, Nervezain, Pontrebeau, Recologne, Savoyeux, Seveux-Motry, Vaudey.
- JEUDI** : Achey, Argillères, Brotte-les-Ray, Courtesoult-et-Estey, Delain, Denèvre, Fouvant-le-Haut, Fouvant-le-Bas, Framont, Larret, Membrey, Montot, Pierrecourt, Roche, Valte, Volon.
- VENDREDI** : Fédry, Fleurey-les-Livoncourt, Francourt, Grandecourt, Lavoncourt, Mont-Saint-Léger, Ray-sur-Saône, Renaucourt, Theuley, Tincey, Vanne, Vauconcourt, Velleux-Queutrey, Villers-Vaudey.

les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte !

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Janvier 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Tri sélectif

Ordures ménagères

Pas de collecte

Jour de rattrapage

Renseignements sur la collecte :
03.84.67.03.27 ou 03.84.67.13.74



Le compostage

2024 : ON VA TRIER LES BIODÉCHETS

À partir du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous. Cela comprend les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas) et les déchets végétaux (tallies, tontes, feuilles mortes...)

IL EXISTE D'ORES ET DÉJÀ DES SOLUTIONS

- Le compostage domestique.
- Le compostage collectif au pied de l'immeuble.
- Le broyage ou paillage des déchets verts.

Photos non contractuelles



En partenariat avec le Sytevom, la CC4R permet d'acquérir des composteurs à tarif préférentiel.
La commande et le retrait s'effectuent à la CC4R
8 rue Jean Mourey - 70180 Dampière-sur-Salon - 03.84.67.13.74

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !



À la maison, dans votre bac d'ordures ménagères



JE JETTE
LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUSSÈRE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Horaires des déchetteries

	DAMPIÈRE-SUR-SALON 03.84.67.25.52	CHAMPLITTE 03.84.67.82.35
	Été : 01/03 au 31/10 Hiver : 01/11 au 29/02	Été : 01/03 au 31/10 Hiver : 01/11 au 29/02
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Mercredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Jeudi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	Fermé
Vendredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Samedi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00

Retrouvez les horaires de toutes les déchetteries et demandez votre badge pour y accéder sur : www.sytevom.org

MON BAC DE TRI
Pour tous les EMBALLAGES en VRAC

Bidons, Aérosols
Boîtes de conserves
Barquettes alu

Bouteilles, Bidons, Flacons en plastique (avec bouchons)

Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, sacs

Briques (avec bouchons)
Papiers, Journaux, + revues

Boîtes et Carton, boîte à œufs, cartonnets

Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules, feuilles en alu

Triez tous les emballages en vrac sans les imbriquer !

JE DÉPOSE
EN DÉCHETTERIE

L'AGENT EN DÉCHETTERIE VOUS CONSEILLERA POUR TRIER VOS DÉCHETS

Déchets verts, DEEE Déchets électriques et électroniques, Cartons, Matériaux, Bois, Déchets ménagers spéciaux, Textiles, Chaux, Liège de maison, Débris, Gravats.

JE DONNE
EN RESSOURCERIE

Autres flux : ampoules et tubes, batteries, bouchons en liège, journaux, revues, magazines, tubes végétaux, tubes de vidange, tires, cartouches d'encre, piles, radiographes, pneus, etc.

Polystyrène, mobilier, plâtre et plâtre de plâtre, balustrades, divers autres déchets et résines.

Vaisselle, décoratives, jeux, habits...

4 Rivières COMMUNAUTÉ

CITEO
Diverses conseils des déchets à nos proches

Tous les emballages dans le même bac !
www.sytevom.org

SYTEVOM



CALENDRIER DE COLLECTE 2024

Hameaux - habitations isolées ou difficiles d'accès

Janvier							Février							Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
1	2	3	4	5	6		5	6	7	8	9	10		4	5	6	7	8	9	
8	9	10	11	12	13		12	13	14	15	16	17		11	12	13	14	15	16	
15	16	17	18	19	20		19	20	21	22	23	24		18	19	20	21	22	23	
22	23	24	25	26	27		26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	
29	30	31																		

Avril							Mai							Juin						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
1	2	3	4	5	6		6	7	8	9	10	11		3	4	5	6	7	8	
8	9	10	11	12	13		13	14	15	16	17	18		10	11	12	13	14	15	
15	16	17	18	19	20		20	21	22	23	24	25		17	18	19	20	21	22	
22	23	24	25	26	27		27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	
29	30																			



Collecte du mardi

- BROTTE-LES-RAY : Le Moulin (2 hts.)
- DAMPIERRE-SUR-SALON : cède du Val de Saône chemin du tacot, les écuries du Salon chemin de la Combe, ferme de Lanrière, ferme rue du Stade.
- DORÈVRE : La Marquise.
- FOUVENT : Ferme de Brevautry, Les Esbarts, La Pierre Percée.
- FRANCOURT : ferme d'Heurcourt.
- MONTUREUX : ferme Radot route de Prantigny.
- PIERRECOURT : ferme des Champs Bois, ferme de Saint Martin, les Aumonnières.
- RENAUCOURT : camping (en saison).
- ROCHE-ET-BAUCOURT : ferme d'En Graucourt, le Moulin de Thamy.



Collecte du mercredi

- DELAÏ : ferme des Petits Bois, ferme Andrevin, l'étang.
- FÉDRY : port de Soing, port de garde.
- MEMBREY : sur les îlots.
- RAY-SUR-SAÛNE : église de Chantenay, rue du Bac.
- VANNE : église de Vanne.
- VAUCOURT : hameau Le Fourneau, les Forges.

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte !

Juillet							Août							Septembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
1	2	3	4	5	6		5	6	7	8	9	10		9	10	11	12	13	14	
8	9	10	11	12	13		12	13	14	15	16	17		16	17	18	19	20	21	
15	16	17	18	19	20		19	20	21	22	23	24		23	24	25	26	27	28	
22	23	24	25	26	27		26	27	28	29	30	31		30						
29	30	31																		

Octobre							Novembre							Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa		Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
1	2	3	4	5	6		4	5	6	7	8	9		2	3	4	5	6	7	
7	8	9	10	11	12		11	12	13	14	15	16		9	10	11	12	13	14	
14	15	16	17	18	19		18	19	20	21	22	23		16	17	18	19	20	21	
21	22	23	24	25	26		25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	
28	29	30	31											30	31					

Janvier 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31			

Tri sélectif

Ordures ménagères

Pas de collecte

Jour de rattrapage

Renseignements sur la collecte :
 03.84.67.03.27 ou 03.84.67.13.74



2024 : ON VA TRIER LES BIODÉCHETS

A partir du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous. Cela comprend les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas) et les déchets végétaux (tallies, tontes, feuilles mortes...)

IL EXISTE D'ORES ET DÉJÀ DES SOLUTIONS

- Le compostage domestique.
- Le compostage collectif au pied de l'immeuble.
- Le broyage ou paillassage des déchets verts.

Photos non contractuelles



En partenariat avec le Sytevom, la CC4R permet d'acquérir des composteurs à tarif préférentiel.
 La commande et le retrait s'effectuent à la CC4R
 8 rue Jean Mourey - 70180 Dampierre-sur-Salon - 03.84.67.13.74

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

JE TRIE LES EMBALLAGES EN VERRE



A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

JE JETTE LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUSETTE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Horaires des déchetteries

	DAMPIERRE-SUR-SALON 03.84.67.25.52		CHAMPLITTE 03.84.67.82.35	
	Été : 01/03 au 31/10	Hiver : 01/11 au 29/02	Été : 01/03 au 31/10	Hiver : 01/11 au 29/02
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30		
Mercredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Jeudi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30
Samedi	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 16h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30

Retrouvez les horaires de toutes les déchetteries et demandez votre badge pour y accéder sur :
www.sytevom.org

MON BAC DE TRI Pour tous les EMBALLAGES en VRAC



Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, sacs

Bidons, Aérosols, Boîtes de conserves, Barquettes alu

Bouteilles, Bidons, Flacons en plastique (avec bouchons)

Briquet (avec bouchons), Papiers, Journaux, revues

Boîtes et Carton, boîte à œufs, cartonnage

Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules, feuilles en alu

Triez tous les emballages en vrac sans les imbriquer !

JE DÉPOSE EN DÉCHETTERIE

L'AGENT EN DÉCHETTERIE VOUS CONSEILLERA POUR TRIER VOS DÉCHETS



Déchets verts, DEEE Déchets électriques et électroniques, Cartons, Métaux, Bois, Déchets ménagers spéciaux, Textiles, Chaises, Linde de maison, Déchets, Gravats.

Autres flux : ampoules et tubes, batteries, sections de câbles, peintures, vernis, engrais, huiles végétales, huiles de vidange, pneus, cartouches d'impression, films, radiographies, pneus V6, gravats...

Polystyrène, mobilier, plâtre et plaques de plâtre, isolants, plastiques souples et rigides

JE DONNE EN RESSOURCERIE



Salvages, décorations, jeux, habits...



Tous les emballages dans le même bac !
www.sytevom.org

